

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL
1^{er} JUIN 2026 – 19 h 30, réunion CM2026-06

Lors d’une séance régulière du conseil municipal du 1er juin 2026 à 19 h 30, formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Pamela B. Steen, et à laquelle sont présents les élu.e.s suivant.e.s :

Patrick Prince	Rock Simard	Nancy Picard
	Matthew Farfan	Jacques Picard

Est également présent :
Étienne Loignon-Buteau, directeur général et greffier-trésorier.

Le conseiller Mathieu Laliberté est absent.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Pamela B. Steen déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux citoyens. Il est 19 h 31.

2 ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Lecture de la proposition de l’ordre du jour.

Rés. 2026-06-01 Il est proposé par Matthew Farfan, appuyé par Jacques Picard **et résolu à l’unanimité** d’adopter l’ordre du jour du 1^{er} juin 2026 tel que déposé, et ajouter le point suivant :

11.1 Gestion des tiques

3 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU 4 MAI 2026

Rés. 2026-06-02 Il est proposé par Rock Simard, appuyé par Patrick Prince **et résolu à l’unanimité** d’adopter le procès-verbal du 4 mai 2026.

4 RAPPORT DE LA PERMANENCE

4.1 INSPECTEUR EN BÂTIMENT – RAPPORT

L’inspecteur en bâtiment et en environnement n’a pas de rapport mensuel pour le mois de mai.

Le conseiller Rock Simard se retire de la table de conseil . Il est 19:37.

4.1.1 RÉSOLUTION DÉROGATION MINEURE – 2635 CHEMIN GRENIER

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une demande de dérogation mineure concernant l’agrandissement du bâtiment principal , situé au 2635 chemin Grenier, municipalité de Stanstead-Est, cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT que l’agrandissement empiètera sur la marge avant minimale, soit 13,57m au lieu de 15m ;

CONSIDÉRANT la présence d’arbres centenaires le long du bâtiment au niveau de la marge droite ;

CONSIDÉRANT la connexion impossible entre le bâtiment principal et son agrandissement au niveau de la marge arrière ;

CONSIDÉRANT que le but de l’agrandissement au niveau de la marge avant est d’effectuer l’agrandissement d’une aire déjà ouverte ;

Il est proposé par Matthew Farfan, appuyé par Patrick Prince et **résolu à l’unanimité** :

D’ autoriser la demande de dérogation mineure telle que décrite pour la propriété située au 2635 chemin Grenier, municipalité de Stanstead-Est.

Le conseiller Rock Simard reprend sa place à la table de conseil . Il est 19:42

4.1.2 RAPPORT DU COMITÉ D’URBANISME

Le conseiller Jacques Picard fait son rapport.

4.2 INSPECTEUR EN VOIRIE- RAPPORT ET AUTORISATION DE DÉPENSES

L’inspecteur en voirie dépose son rapport mensuel.

4.2.1 DEMANDE D’AUTORISATION DE DÉPENSES

L’inspecteur dépose une demande d’autorisation de dépenses aux membres du conseil pour le mois de juin 2026.

Nom du Fournisseur	Détails de la dépense	Montant (incluant les taxes)
Yves Therrien	Rechargement chemin Langlois	30 000 \$
Divers	Matériaux pour rechargement chemin Peasley	20 000 \$
Divers	Matériaux et transport rechargement chemin Dewey	27 000 \$
TOTAL		77 000 \$

Il est proposé par Matthew Farfan, appuyé par Rock Simard et **résolu à l’unanimité** :

D’autoriser les dépenses décrite ci-dessus.

4.2.3 RAPPORT COMITÉ TRAVAUX PUBLICS

Le conseiller Rock Simard n’a rien à signaler.

4.3 RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le directeur général et greffier-trésorier, fait son rapport mensuel aux membres du conseil.

4.3.1 PLAN DE PROTECTION EAU POTABLE – VILLE DE STANSTEAD

La Municipalité de Stanstead souhaite mettre sur pied un comité dans le cadre de son plan de protection des sources d’eau potable, dont l’un des puits est situé sur le territoire de Stanstead-Est. À cet effet, la Ville demande qu’un élu et un employé représentent Stanstead-Est au sein de ce comité. Les conseillers Rock Simard et Patrick Prince assureront, en alternance, la représentation politique municipale lors des prochaines rencontres.

4.3.2 RAPPORT DU COMITÉ RH

Le conseiller Patrick Prince n’a rien à signaler.

4.4 RAPPORT DE LA GREFFE ET DES PROJETS

L’agente de projet dépose son rapport mensuel.

4.4.1 FVMV – DEMANDE FONDS TERRITORIAL

CONSIDÉRANT que la Municipalité juge prioritaire l'ajout d'infrastructures au parc Chutes-Burroughs servant à mieux :

- Encadrer les comportements téméraires de certains usagers et visiteurs du parc Chutes-Burroughs;
- Protéger un secteur qui abrite des espèces floristiques menacées particulièrement impactées par ces comportements;
- De rendre accessible et mettre en valeur le point de vue le plus spectaculaire du parc Chutes-Burroughs;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge que le projet *Pour des infrastructures accessibles, universelles, sécuritaires et inclusives* est en accord avec les orientations de la Municipalité et qu'il correspond à la définition de *Projet structurant* telle qu'inscrite dans la Politique d'investissement du Fonds de développement de la MRC de Coaticook;

CONSIDÉRANT que l'agente de projet dépose au conseil la phase 1 du projet qui a pour titre *Pour des infrastructures accessibles, universelles, sécuritaires et inclusives*, d'un montant total de 42 500 \$ dont le plan de financement est réparti comme suit :

MRC Fonds vitalité des milieux volet territorial :	26 000 \$
MRC Fonds vitalité des milieux volet local :	8 000 \$
Municipalité de Stanstead-Est	8 500 \$

Rés. 2026-06-05

Il est proposé par Nancy Picard, appuyé par Patrick Prince et **résolu à l'unanimité** :

QUE la Municipalité de Stanstead-Est autorise la présentation du projet au ministère de l'Éducation dans le cadre du le *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air*, le PAFIRSPA;

QUE la Municipalité de Stanstead-Est a confirmé son engagement à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continus de ce dernier;

QUE la Municipalité de Stanstead-Est désigne l'agente de projet Claudine Tremblay, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

4.4.2 FONDS POUR BÂTIR DES COLLECTIVITÉS FORTES – MANIFESTATION D'INTÉRÊT

CONSIDÉRANT que la députée de Compton-Stanstead, Mme Marianne Dandurant nous informe que le gouvernement du Canada appui des projets d'envergure régionale, d'adaptation aux changements climatiques et d'infrastructures communautaires et qu'il sollicite des manifestations d'intérêt dans le cadre du volet Livraison directe du Fonds pour bâtir des collectivités fortes;

CONSIDÉRANT que le fonds met l'accent sur l'élan, et la rapidité de mise en œuvre et que la priorité sera accordée aux projets prêts à démarrer dans les 12 prochains mois et disposant au minimum d'une estimation de catégorie C;

CONSIDÉRANT que l'agente de projet dépose au conseil le projet qui a pour titre *Un bâtiment municipal multifonctionnel et adapté aux changements climatiques comme cœur de village* et que la phase 1 de ce projet consiste à réaliser des plans et devis par un architecte agréé et à obtenir une évaluation rigoureuse de sa réalisation;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge que le projet *Un bâtiment municipal multifonctionnel comme cœur de village* est en

accord avec les orientations de la Municipalité, qu'il est structurant pour la communauté et qu'il remplit les critères du Fonds pour bâtir des collectivités fortes et que la phase 1 doit aller de l'avant ;

Rés. 2026-06-06

Il est proposé par Jacques Picard, appuyé par Patrick Prince et **résolu à l'unanimité** :

QUE la Municipalité de Stanstead-Est désigne l'agente de projet madame Claudine Tremblay, comme personne autorisée à agir en son nom pour obtenir toutes les estimations nécessaires relatives au projet mentionné ci-dessus;

D' autoriser l'agente de projet madame Claudine Tremblay, d'agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs à la transmission d'une manifestation d'intérêt initiale.

4.4.3 RAPPORT INFRASTRUCTURES

Le conseiller Matthew Farfan fait son rapport.

5 CORRESPONDANCE

5.1 EXTRAITS DES CORRESPONDANCES

Dépôt de la liste des correspondances reçues en mai.

5.2 RELAIS DE LAC MEMPHRÉMAGOG – AUTORISATION

CONSIDÉRANT que l'évènement *Le Relais du Lac Memphrémagog*, organisé par la Fondation Christian Vachon, empruntera le 26 septembre 2026 les chemins Dustin, de la Colline Merrill, de la Colline Brown et Boynton, tous situés sur le territoire de la Municipalité de Stanstead-Est;

CONSIDÉRANT que pour que l'évènement soit mené à bien le ministère des Transports exige que la Fondation Christian Vachon et l'équipe en charge de son organisation obtienne l'autorisation de la municipalité;

Rés. 2026-06-07

Il est proposé par Rock Simard, appuyé par Patrick Prince et **résolu à l'unanimité** :

D' autoriser le Relais du Lac Memphrémagog, à emprunter les chemins Dustin, de la Colline Merrill, Boynton et de la Colline Brown, situés sur le territoire de la Municipalité de Stanstead-Est, le 26 septembre 2026 sous les conditions suivantes :

- Que l'évènement, incluant la sécurité des participants, la communication médiatique et la gestion des matières résiduelles, soit sous l'entière responsabilité de la Fondation Christian Vachon et de l'équipe en charge de son organisation;
- Que l'organisme sensibilise les participants à l'importance du partage de la route et qu'il les invite à circuler de manière à favoriser une cohabitation sécuritaire et harmonieuse avec les usagers de la voie publique.

5.3 DROIT DE PRÉEMPTION – LOTS 5 416 383 ET 5 416 384

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté le *Règlement 2026-02 sur le droit de préemption* visant à identifier le territoire assujetti et les fins municipales pour lesquelles des immeubles peuvent être acquis;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté le *Règlement 2025-06 sur le droit de préemption* de manière à ajouter des immeubles assujettis à un droit de préemption ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a assujetti au droit de préemption les immeubles avec bâtiment érigés, connus et désignés sous les numéros de lot cinq millions quatre cent seize mille trois cent quatre-vingt-trois (5 416 383) et cinq millions quatre cent seize mille trois

cent quatre-vingt-quatre (5 416 384) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead, situés sur le territoire de la municipalité de Stanstead-Est ;

CONSIDÉRANT que Réseau Encans Québec, propriétaires des immeubles mentionnés ci-haut a reçu une promesse d'achat officielle provenant de M. Sébastien Decelle pour un montant de 950 000 \$;

CONSIDÉRANT que la Municipalité dispose d'un délai de 60 jours pour exercer ou non son droit de préemption sur les immeubles cités ;

Rés. 2026-06-08

Il est proposé par Patrick Prince, appuyé par Jacques Picard et **résolu à l'unanimité** :

QUE le conseil municipal ne souhaite pas exercer son droit de préemption sur les immeubles cités ;

QUE les immeubles cités pourront donc être vendus à M. Sébastien Decelles au prix de 950 000 \$;

QUE le conseil municipal de Stanstead-Est s'engage à procéder à la radiation des avis d'assujettissement uniquement lorsque la transaction sera publiée au Registre foncier.

5.4 MRC DE COATICOOK – TOURNOI DE POCES

CONSIDÉRANT que la MRC de Coaticook tiendra son tournoi de poches annuel le 10 juillet prochain ;

CONSIDÉRANT que les frais de participation sont de 70 \$ par personne, repas inclus ;

CONSIDÉRANT que les profits seront remis pour financer les bourses des nouveau-nés et le fonds de loisirs de la MRC ;

Rés. 2026-06-09

Il est proposé par Nancy Picard, appuyé par Rock Simard et **résolu à l'unanimité** :

D' inscrire deux (2) équipes, dont la responsable sera la mairesse Pamela B. Steen, pour un montant de 280 \$ net.

5.5 CONGRÈS FQM - INSCRIPTIONS

La mairesse, Pamela B. Steen, et le conseiller Jacques Picard participeront au Congrès FQM 2026 qui se déroulera du 24 au 26 septembre à Québec.

6 RAPPORT DES COMITÉS

6.1 RAPPORT DE LA MAIRESSE

La mairesse fait son rapport.

6.3 RAPPORT DU COMITÉ ENVIRONNEMENT- RÉGIE DES DÉCHETS

Le conseiller Rock Simard n'a rien à signaler.

6.4 RAPPORT DU COMITÉ SÉCURITÉ PUBLIQUE – INCENDIE

Le conseiller Mathieu Laliberté est absent.

6.5 RAPPORT COMITÉ MADA ET FAMILLE

La conseillère Nancy Picard fait son rapport.

6.6 RAPPORT COMITÉ LOISIRS/ CULTURE

La conseillère Nancy Picard fait son rapport.

7 PRÉSENTATION DES COMPTES

7.1 DIRECTION GÉNÉRALE - DÉLÉGATION DE POUVOIR

Le directeur général et greffier-trésorier présente au conseil les dépenses effectuées dans le cadre de sa délégation de pouvoir du 30 mars au 31 mai 2026.

Date facture	# facture (s'il y a lieu)	Nom du Fournisseur	Montant (incluant les taxes)
2026-03-30	192922389	Nespresso	89,10 \$
2026-04-20	3142734 - 3142711	Raymond Chabot	4 024,13 \$
2026-04-20	26116	Taïga Comm.	374,62 \$
2026-04-22	113664	Const. Couillard	2 914,16 \$
2026-04-24	276472	Poste Canada	21,21 \$
2026-04-24	2094	Le Sunshine	525,68 \$
2025-04-29	-	Claudine Tremblay	246,79 \$
2026-04-29	FAC0073177	FQM	2 874,38 \$
2026-04-30	393371	Brunelle Électronique	34,48 \$
2026-04-30	FAQ0072293	Québec municipal	235,70 \$
2026-04-30	-	Étienne L-Buteau	273,37 \$
2026-04-30	-	Maude Constantineau	97,50 \$
2026-04-30	342703	Caïn Lamarre	755,19 \$
2026-05-01	-	Nancy Picard	29,16 \$
2026-05-04	-	Pierre Couturier	412,88 \$
2026-05-07	FAC29829	ADMQ	458,75 \$
2026-05-20	-	Jacques Picard	100,90 \$
2026-05-20	-	Pamela B. Steen	111,28 \$
TOTAL			13 579,28 \$

Rés. 2026-06-10 Il est proposé par Jacques Picard, appuyé par Nancy Picard et **résolu à l’unanimité** :

D’approuver les dépenses décrites ci-dessus et effectuées par le directeur général et greffier-trésorier dans le cadre de sa délégation de pouvoir.

7.2 DÉLÉGATION DE POUVOIR – AGENTE DE PROJET

L’agente de projet présente au conseil les dépenses effectuées dans le cadre de sa délégation de pouvoir du 30 avril au 31 mai 2026.

Date	# facture (s'il y a lieu)	Nom du Fournisseur	Montant (incluant les taxes)
2026-04-30	16	Serrurier AGC	13,23 \$
2026-04-30	5920	Bureau en gros	46,43 \$
2026-04-30	15729	Transport Morion Inc.	275,94 \$
2026-05-15	-	Doc subv. Verdissement	2,95 \$
2026-05-15	LP4234189	CRIFA	175,00 \$
2026-05-15	-	Dansereau	15,74 \$
2026-05-15	-	Costco	68,96 \$
2026-05-18	2262	Francoeur	2 115,54 \$
2026-05-19	-	Acier Simons	954,29 \$
2026-05-28	-	Peinture Préfontaine	720,44 \$
TOTAL			4 388,52 \$

Rés. 2026-06-11 Il est proposé par Matthew Farfan, appuyé par Patrick Prince et **résolu à l'unanimité** :

D'approuver les dépenses décrites ci-dessus et effectuées par l'agente de projet dans le cadre de sa délégation de pouvoir.

7.3 DÉLÉGATION DE POUVOIR – INSPECTEUR EN VOIRIE

L'inspecteur en voirie présente au conseil les dépenses effectuées dans le cadre de sa délégation de pouvoir du 13 avril au 8 mai 2026.

Date	# facture (s'il y a lieu)	Nom du Fournisseur	Montant (incluant les taxes)
2026-04-13	25542	JPL Entr. Électrique	213,97 \$
2026-04-22	886723	Entreprise Y Fecteau	1 317,38 \$
2026-04-26	Avr-26	Petro Canada	1 540,99 \$
2026-04-29	664301	BMR	92,81 \$
2026-05-01	1367	Daneil Boily	2 422,31 \$
2026-05-01	Avr-26	HTCK Ultramar	244,38 \$
2026-05-04	859562	Yves Therrien	229,95 \$
2026-05-08	27	16777864 Canada Inc.	1 908,59 \$
TOTAL			7 970,38 \$

Rés. 2026-06-12 Il est proposé par Patrick Prince, appuyé par Jacques Picard et **résolu à l'unanimité** :

D'approuver les dépenses décrites ci-dessus et effectuées par l'inspecteur en voirie dans le cadre de sa délégation de pouvoir.

7.4 ADOPTION DES COMPTES DÉJÀ PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT que le greffier-trésorier dépose la liste des comptes déjà payés en mai 2026, d'un montant total de 196 834,80 \$;

CONSIDÉRANT que le greffier-trésorier dépose la liste des comptes à payer en juin 2026, d'un montant total de 10 904,27 \$;

Rés. 2026-06-13 Il est proposé par Jacques Picard, appuyé par Rock Simard et **résolu à l'unanimité** ;

D'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste, d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

8 DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

8.1 FACTURE PLANTATION FRANCOEUR – FOSSÉS

CONSIDÉRANT que Plantation Francoeur Inc. dépose la facture no 2257, d'un montant de 10 420 \$ avant taxes pour des travaux de nettoyage de fossés sur les chemins Fairfax, Tétreault, Brown's Hill et Gulf durant le mois d'avril ;

Rés. 2026-06-14 Il est proposé par Nancy Picard, appuyé par Jacques Picard et **résolu à l'unanimité** ;

D'autoriser le paiement de la facture no 2257, d'un montant total de 11 980,39 \$, taxes incluses, à Plantation Francoeur Inc. pour services rendus.

8.2 FACTURE PLANTATION FRANCOEUR – PONCEAUX

CONSIDÉRANT que Plantation Francoeur Inc. dépose la facture no

2260, d'un montant de 8 560 \$ avant taxes pour des travaux de réparation de ponceaux sur les chemins Beaulac, Dustin et Boynton durant le mois de mai ;

Rés. 2026-06-15

Il est proposé par Jacques Picard, appuyé par Rock Simard et **résolu à l'unanimité** ;

D'autoriser le paiement de la facture no 2260, d'un montant total de 9 841,86 \$, taxes incluses, à Plantation Francoeur Inc. pour services rendus.

8.3 FACTURE FRANCIS BOILY

CONSIDÉRANT que Francis Boily dépose la facture no 00289, d'un montant de 8 867,14 \$ avant taxes, pour des travaux sur les chemins Fairfax, Tétreault, Brown's Hill durant le mois d'avril ;

Rés. 2026-06-16

Il est proposé par Patrick Prince, appuyé par Nancy Picard et **résolu à l'unanimité** ;

D'autoriser le paiement de la facture no 00289, d'un montant total de 10 194,99\$, taxes incluses, à Francis Boil pour services rendus.

8.4 FACTURE YVES THERRIEN

CONSIDÉRANT que Yves Therrien dépose la facture no 859562, d'un montant de 8 176,65 \$ avant taxes, pour des travaux de fossés sur les chemins municipaux durant le mois d'avril ;

Rés. 2026-06-17

Il est proposé par Nancy Picard, appuyé par Rock Simard, et **résolu à l'unanimité** ;

D'autoriser le paiement de la facture no 859562, d'un montant total de 9 401,10 \$, taxes incluses, à Yves Therrien pour services rendus.

8.5 FACTURE TORUK – RETENUE 15 %

CONSIDÉRANT que Toruk Inc. a déposé la facture # 227104 en date du 2026-03-30, d'un montant de 48 301 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de décapage des briques intérieures ;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2026-04-29 autorisant 85 % du paiement de la facture # 227104 ;

CONSIDÉRANT que les travaux sont finalisés à la satisfaction de l'agente de projet et que celle-ci recommande le paiement de retenue de 15 % de la facture no 227104 ;

Rés. 2026-06-18

Il est proposé par Rock Simard, appuyé par Patrick Prince et résolu d'**adopter à l'unanimité** ;

D' autoriser le paiement à Toruk Inc de la retenue de 15 %, représentant le montant de 7 245,15 \$, taxes incluses.

9 AVIS DE MOTION

9.1 RÈGLEMENT 2026-05 - ABROGEANT 2024-08 RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE

AVIS DE MOTION

est donné par le conseiller Rock Simard qu'à la prochaine séance régulière de ce conseil, il sera présenté, pour adoption, le *règlement 2026-05 - abrogeant 2024-08 relatif à la gestion contractuelle*.

9.2 RÈGLEMENT 2026-06 - ABROGEANT 2000-03 SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR

AVIS DE MOTION

est donné par le conseiller Patrick Prince qu'à la prochaine séance régulière de ce conseil, il sera présenté, pour adoption, le *règlement 2026-06 - abrogeant 2000-03 sur la délégation de pouvoir*.

9.3 RÈGLEMENT 2026-07 -MODIFIANT 2016-03 RELATIF AU RÈGLEMENT DE ZONAGE

AVIS DE MOTION

est donné par le conseiller Matthew Farfan qu'à la séance régulière de ce conseil il sera présenté, pour adoption, le premier projet du *règlement 2026-07 - modifiant 2016-03 relatif au plan d'urbanisme*.

9.4 RÈGLEMENT 2026-08 -MODIFIANT 2016-04 RELATIF AU RÈGLEMENT DE ZONAGE

AVIS DE MOTION

est donné par la conseillère Nancy Picard qu'à la séance régulière de ce conseil il sera présenté, pour adoption, le premier projet du *règlement 2026-08 - modifiant 2016-04 relatif au règlement de zonage*.

9.5 RÈGLEMENT 2026-09 – CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT DES ENTRÉES PRIVÉES

AVIS DE MOTION

est donné par la conseiller Jacques Picard, qu'à la prochaine séance régulière de ce conseil, il sera présenté, pour adoption, le *règlement 2026-09 - concernant l'aménagement des entrées privées*.

10 ADOPTION DE RÈGLEMENT

10.1 PROJET 1 DU RÈGLEMENT 2026-07 - MODIFIANT 2016-03 RELATIF AU PLAN D'URBANISME.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. A- 19.1), le Conseil de la Municipalité peut modifier son plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Stanstead-Est a demandé à la MRC une modification du SADD afin de pouvoir agrandir son périmètre urbain et pouvoir effectuer dans cet agrandissement la construction d'un nouvel hôtel de ville et d'un garage municipal ;

CONSIDÉRANT que le projet a un impact sur la centralisation des services, la consolidation du périmètre urbain et la mise en valeur d'un parc, comprenant le Site patrimonial de l'Ancienne Centrale Hydroélectrique de la Chute Burroughs, ayant une portée régionale sur l'offre récréotouristique de la MRC ;

CONSIDÉRANT que le projet favorise une occupation du territoire rationnel tout en minimisant les impacts sur l'agriculture ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Coaticook a adopté le 19 février 2026 le Règlement *numéro 6-25.9 modifiant le règlement numéro 6-25 concernant le schéma d'aménagement et de développement durable sur le territoire de la MRC* ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), article 124, le processus de modification du plan d'urbanisme doit débuter par l'adoption d'un projet de règlement modificateur;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance du conseil de la Municipalité de Stanstead-Est du 1^{er} juin 2026 ;

Rés. 2026-06-19

Il est proposé par Nancy Picard, appuyé par Patrick Prince et **résolu à l'unanimité** ;

D'adopter le projet 1 du *règlement 2026-07 - modifiant le règlement numéro 2016-03 relatif au plan d'urbanisme*.

10.2 PROJET 1 DU RÈGLEMENT 2026-08 - MODIFIANT 2016-04 RELATIF AU RÈGLEMENT DE ZONAGE

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. A- 19.1), le Conseil de la Municipalité peut modifier son règlement de zonage ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Stanstead-Est a demandé à la MRC une modification du SADD afin de pouvoir agrandir son périmètre urbain et pouvoir effectuer dans cet agrandissement la construction d'un nouvel hôtel de ville et d'un garage municipal ;

CONSIDÉRANT que le projet a un impact sur la centralisation des services, la consolidation du périmètre urbain et la mise en valeur d'un parc, comprenant le Site patrimonial de l'Ancienne Centrale Hydroélectrique de la Chute Burroughs, ayant une portée régionale sur l'offre récréotouristique de la MRC ;

CONSIDÉRANT que le projet favorise une occupation du territoire rationnel tout en minimisant les impacts sur l'agriculture ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Coaticook a adopté le 19 février 2026 le Règlement *numéro 6-25.9 modifiant le règlement numéro 6-25 concernant le schéma d'aménagement et de développement durable sur le territoire de la MRC* ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), article 124, le processus de modification du plan d'urbanisme doit débuter par l'adoption d'un projet de règlement modificateur;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance du conseil de la Municipalité de Stanstead-Est du 1^{er} juin 2026 ;

Rés. 2026-06-20

Il est proposé par Nancy Picard, appuyé par Jacques Picard et **résolu à l'unanimité** ;

D' le projet 1 du *règlement 2026-08 - modifiant le règlement de zonage numéro 2016-04* afin de considérer la nouvelle affectation publique et l'agrandissement du périmètre urbain.

11 DIVERS

11.1 TIQUES

Discussion est faite sur l'importance d'informer la population sur l'intensification de la présence des tiques au parc et sur tout le territoire.

13 CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Rés. 2026-06-20

Il est proposé par Nancy Picard, appuyé par Patrick Prince et **résolu à l'unanimité** ;

DE fermer l'assemblée. Il est 22 h 00

(s)

Étienne Loignon-Buteau
Directeur général et greffier-trésorier

« Je, Pamela B. Steen, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

(s)

Pamela B. Steen
Mairesse